

Quantifieurs et apposition
Francis Corblin

Université Paris-Sorbonne et Institut Universitaire de France

Une idée souvent exprimée dans la littérature (voir Potts 2007 et les références contenue dans cet article) est que seules les expressions référentielles (définis ou noms propres) peuvent être le support d'une apposition.

Il est vrai que l'archétype des expressions quantifiées, le négatif *aucun N* semble en effet refuser les modifieurs non-restrictifs; il est vrai aussi que les universels singuliers *chaque N* et *tout N* les contraignent fortement.

Mais il est néanmoins vrai, sans parler des indéfinis, qu'un très grand nombre de quantifieurs admettent des appositions comme l'illustrent les exemples suivants :

- (1) Beaucoup d'étudiants, les plus faibles, ont rendu le devoir.
- (2) Peu d'étudiants, moins de dix, ont choisi ce cours.
- (3) Beaucoup d'étudiants, qui n'avaient pas les moyens, ont dû abandonner.

L'exposé vise à éclairer la nature du phénomène d'apposition en cherchant à comprendre quels quantificateurs l'autorisent, et pourquoi.

Il met en relation l'apposition et la légitimation des pronoms capables d'anaphoriser le quantifieur dans une phrase ultérieure du discours. Sur cette base l'exposé propose une approche de l'apposition comme phrase attributive ultérieure *possible*, et montre que beaucoup des propriétés typiques relevées pour cette construction et décrites par Potts (2007) comme implicatures conventionnelles peuvent s'en déduire.

1. L'apposition. Repérage descriptif

La notion usuelle d'apposition est utilisée pour des couples de groupes nominaux, une *ancree* et une *apposition*, qui satisfont les trois conditions qui suivent :

- A. l'apposition se trouve toujours démarquée par une pause, immédiatement après l'ancree, ou à distance dans l'énoncé ;
 - B. l'apposition reçoit une intonation qui n'est pas nécessairement celle de l'énoncé où figure son ancree ;
 - C. l'ancree et son apposition sont liées par une interprétation sémantique de type prédicatif.
- (4) Pierre, un ami de ma fille, m'a parlé de toi.
 - (5) Plusieurs étudiants, les meilleurs ?, ont choisi le premier sujet
 - (6) Un voisin, quel grincheux ! a appelé la police.

1.1 De l'apposition aux incises

La limite entre la notion d'incise et celle d'apposition n'est pas très tranchée, et il est probable qu'elles reposent sur des bases communes. On qualifie d'incise une phrase qui s'insère dans le cours du développement d'une autre phrase, le type de phrase de l'incise étant indépendant de celui de sa phrase hôte. Les cas les plus représentatifs sont illustrés ci-dessous.

- (7) Pierre, on se demande qui l'avait appelé, est alors arrivé.
- (8) Pierre, que ce garçon est influençable ! a cessé de nous écrire.
- (9) Pierre, tu pourrais le reconnaître, t'avait bien prévenu.

Une incise se distingue donc d'une apposition par le fait qu'elle est constituée par une phrase alors que l'apposition est syntaxiquement dépendante (relatives) ou se réduit à un groupe

nominal. Mais il y a des traits communs : insertion entre pauses hors énonciation de la phrase-hôte, et type de phrase choisi indépendamment de cette phrase.

Un autre trait commun remarquable est que l'incise n'est pas simplement une phrase que l'on insère entre pauses en un point arbitraire d'une autre phrase, point sélectionné seulement parce qu'il autorise une pause et une parenthèse (c'est-à-dire hors blocs clittiques).

Comparons avec de pures parenthèses comme :

(10) Tu viendras, oh un arc-en-ciel, avec ton frère ?

(11) Ma sœur vient d'acheter, tiens ton téléphone ! un petit studio.

Les incises se signalent par le fait qu'elles entretiennent, avec un constituant de la phrase-hôte, une relation d'anaphore, qui sélectionne une expression de cette phrase comme une ancre pour l'incise :

(7') **Pierre**, on se demande qui l'avait appelé, est alors arrivé.

(8') **Pierre**, que **ce garçon** est influençable ! a cessé de nous écrire.

(9') **Pierre**, tu pourrais **le reconnaître**, **t'avait bien prévenu**.

Alors que de pures parenthèses comme (10) et (11) sans lien anaphorique avec la phrase hôte sont assez rares, doivent être motivées par des événements remarquables de la situation et amènent souvent le locuteur à recommencer sa phrase, dès qu'une relation anaphorique intervient comme en (7)-(9), l'adjonction d'incises devient totalement ouverte et productive.

L'incise de dialogue rapporté classique peut d'ailleurs s'analyser comme une relation anaphorique dont le déclencheur est un objet nul :

(12) Je viendrai, dit-elle. = « **je viendrai**, elle dit **ø**.

Les conditions sur l'établissement des relations d'anaphore qui légitiment les incises sont assez proches de celles qui s'établissent dans le discours. L'ancre-antécédent doit en principe se trouver avant l'incise anaphorique, mais pas forcément immédiatement avant :

(13) **Pierre**, **il** n'avait rien compris, est arrivé à huit heures.

(14) **Pierre** s'est acheté, **il en** a les moyens, un château.

Il peut arriver exceptionnellement que l'incise précède immédiatement son ancre :

(15) J'ai invité, tu le connais certainement, l'ami de Nicole.

L'ancre peut-être indéfinie ou définie :

(16) **Un de nos amis**, tu l'as vu l'an dernier chez nous, vient de s'installer tout près.

Il peut aussi s'agir de quantifieurs :

(17) **Plusieurs de nos amis**, je crois que tu ne **les** connais pas, ont créé une association.

(18) **Beaucoup de nos voisins**, nous **les** évitons maintenant soigneusement, ont signé cette pétition.

Une incise est donc une phrase qui doit entretenir une relation d'anaphore à un terme de sa phrase-hôte, dont le type est libre, et qui est insérée comme parenthèse de telle sorte que la relation d'anaphore soit récupérable en vertu des contraintes générales sur l'anaphore.

A quelques détails près, sur lesquels nous reviendrons, une incise peut donc être vue comme une phrase ultérieure possible du discours, qui au lieu d'être effectivement réalisée comme telle et donc comme acte de langage autonome, est introduite comme parenthèse au cours du développement de sa phrase-hôte, dès que l'antécédent anaphorique pertinent, l'ancre, a été introduit.

Plusieurs propriétés découlent de ce statut de phrase ultérieure possible réalisée comme parenthèse dans un autre énoncé.

Si je déclare P comme phrase ultérieure possible, je suis, comme locuteur, engagé par l'acte de langage que réaliserait P. Peut-être même un peu plus engagé que si j'avais pris le temps d'attendre pour réaliser effectivement P comme acte de langage autonome. Il y a un côté « et je

ne peux pas m'empêcher de le dire maintenant... » (parce que c'est important, parce que ça me vient immédiatement à l'esprit, parce que je ne voudrais pas laisser X dans votre esprit sans immédiatement ajouter cet acte de langage le concernant, parce que c'est assez connu pour ne pas avoir à en faire une phrase autonome, etc.).

Mais la situation dans laquelle je mets mon interlocuteur est très différente de ce qui serait arrivé avec l'énoncé de la phrase comme assertion autonome. La phrase arrive au moment où la phrase hôte doit être interprétée et où elle est effectivement mise en discussion. La phrase incise est donc une activité « secondaire » et la réaction de l'interlocuteur à cette phrase ne pourrait se faire qu'après qu'il ait d'abord réagi à la phrase-hôte. (19) illustre la dualité des objets de discours proposés à l'interlocuteur.

(19) Est-ce que le directeur, je crois que tu le connais, t'a appelé ?

L'incise est donc proposée à l'interlocuteur comme doublement secondaire : d'une part, le locuteur choisit de ne pas faire de ce contenu une phrase de son discours : j'aurais pu déclarer dans la phrase suivante du discours que P, mais je ne le ferai pas ; d'autre part, je pose P comme une phrase possible du discours alors que je te demande de traiter P' (phrase-hôte). La conséquence est que l'interlocuteur doit penser que P, pour le locuteur, ne mérite pas une assertion autonome, et n'exige donc pas nécessairement de prise de position de sa part, puisqu'en fait le locuteur le met dans l'impossibilité de discuter « normalement » ce contenu.

De cette caractérisation découlent beaucoup des propriétés relevées par Potts pour les parenthétiques et réunies par lui sous la catégorie des implicatures conventionnelles. Il y a bien prise en charge de l'acte de langage par le locuteur, mais absence de mise en discussion impérative. A la différence des présuppositions, si l'interlocuteur ne partage pas le contenu d'une incise, cela ne l'amène pas à rejeter la phrase hôte. Il est seulement devant un contenu additionnel qu'il ne partage pas, mais qui n'exige pas obligatoirement de prise de position de sa part. Ainsi, après (19), l'interlocuteur peut parfaitement répondre (20) :

(20) Non. Personne n'a appelé.

Ce faisant, il néglige simplement l'acte de langage incis (« Je crois que tu le connais ») et n'y réagit pas. Il se contente de répondre à la question-hôte, et le locuteur, s'il y tient, devra répéter son acte de langage incis comme phrase autonome pour imposer une prise de position du récepteur.

Avant d'utiliser ce repérage empirique des incises pour essayer de caractériser l'apposition, il importe de revenir sur la relation d'anaphore à un terme de la phrase-hôte, qui en est une condition nécessaire. Nous avons jusqu'à présent analysé les incises sur la base d'une relation entre phrases (hôte/incise), alors qu'on se représente plutôt l'apposition comme une relation entre des termes (ancres/apposition). D'autre part, les relations d'anaphore apparaissent bien, au moins en surface comme des relations entre des termes (antécédent/ anaphorique). En réalité, dès qu'on a affaire à un antécédent quantifié, ou indéfini, la relation anaphorique ne se fait pas à ce seul antécédent, mais à toute la phrase qui le contient.

(21) Un de ses articles, je ne crois pas l'avoir cité, traite de l'apposition.

Même si on peut décrire certains traits grammaticaux de l'anaphore réalisée par *le* comme une relation à l'expression *un de ses articles* (traits de genre et nombre, par exemple), il est clair que la relation sémantique implique toute la phrase-hôte et que la signification obtenue est : « je ne crois pas avoir cité un de ses articles traitant de l'apposition ».

Une confirmation indirecte est fournie par les dislocations. Si on tente d'établir une relation d'anaphore d'un pronom à une expression indéfinie « nue » (non inscrite comme argument d'une phrase), le résultat est inacceptable :

(22) *Un de ses articles, je ne crois pas l'avoir cité.

Et il n'est pas amélioré si des propriétés sont ajoutées à ce groupe nominal :

(23) *Un de ses articles traitant de l'apposition, je ne crois pas l'avoir cité.

On peut conclure de cela que si une relation d'anaphore s'établit à un antécédent quantifié ou indéfini, la relation implique la phrase dont cet indéfini est un argument, et non la seule expression indéfinie.

1.2 Des incises à l'apposition

Par opposition aux incises, constituées par des phrases, les appositions se présentent superficiellement comme des termes.

Mais les appositions présentent des ressemblances évidentes avec les incises. Leur type de phrase, par exemple, est libre :

(24) Est-ce-que Pierre, un linguiste, sera du comité ?

(25) Le vainqueur, un Français ? sera la vedette des media.

(26) Son frère, un de ces colosses ! l'escortait.

Cette seule propriété indique qu'il est difficile de faire de l'apposition une relation syntaxique entre deux groupes nominaux. L'apposition est plutôt à considérer comme une incise réduite. Si c'est le cas, l'apposition, comme l'incise suppose une relation anaphorique dont ce qu'on appelle l'ancre est l'antécédent.

L'idée que nous allons développer est que l'apposition peut s'analyser comme une phrase incise prédicative réduite dont le sujet logique est une anaphore implicite au groupe nominal ancre de l'apposition.

(24') Est-ce-que Pierre (**x**), **x est un linguiste**, sera du comité ?

(25') Le vainqueur (**x**), **x est un Français ?** sera la vedette des media.

(26) Son frère (**x**), **x est un de ces colosses !** l'escortait.

Le processus suppose qu'au cours du développement d'une phrase, si un groupe nominal produit un référent de discours qui serait accessible à partir du discours subséquent, une incise réduite à un groupe nominal est légitime, qui prend le référent de discours introduit comme sujet logique d'un prédicat formé sur le groupe nominal apposition.

L'incise correspondante est, comme les incises, interprétée comme phrase possible du discours avec les propriétés évoquées ci-dessus.

Une telle analyse confère à l'apposition un statut discursif ; elle s'analyse comme la version réduite d'une phrase que le locuteur déclare comme une des phrases qu'il aurait pu prononcer à la suite de la phrase en cours.

2 L'apposition et les quantificateurs

Parmi toutes les paires GN₁-GN₂, quelles sont celles qui sont des relations *ancre/apposition* possibles ?

Les groupes nominaux définis acceptent sans difficulté des appositions de toute catégorie sémantique (défini ou indéfini):

(27) Mon père, ce héros au regard si doux...

(28) Jean, un amateur d'escargots...

(29) Marie et Jean, des amoureux du beau langage...

L'apposition entre expressions quantifiées est un phénomène que les études sur l'apposition signalent, peut-être un peu trop rapidement, comme beaucoup plus contraint, sinon prohibé.

2.1 L'apposition est-elle prohibée pour les quantifieurs ?

Potts (2007) présente les observations suivantes :

In general, quantified expressions are not possible anchors in NAs:

(3.74) a. **Every climber, {an/the} experienced adventurer, was found sipping hot cocoa in the lodge.*

b. **No climber, {an/the} experienced adventurer, was found sipping hot cocoa in the lodge.*

This is part of an important broader generalization:

(3.75) *Nonrestrictive modifiers associate only with referring expressions.*

(Thorne 1972:553; Karttunen 1976:367; McCawley 1998:451; Potts 2002a:83; Huddleston and Pullum 2002:1060; and others)

(3.76) a. **The doctor gave a lollipop to each child, who she examined. (McCawley 1998:451, (24a))*

b. **Susan interviewed every senator, who is crooked.*

(McCawley 1998:451, (24b))

Notons que on prend au pied de la lettre cette généralisation, elle implique que si une expression accepte un modifieur non-restrictif, cette expression est référentielle. Il faudrait donc admettre que si les indéfinis, par exemple, admettent des modifieurs non-restrictifs, il faut les traiter comme des expressions référentielles.

Or les indéfinis admettent des modifieurs non-restrictifs. Le contraste entre (30) et (31) est selon toute probabilité un cas de contraste restrictif/non-restrictif :

(30) Une personne dont j'ignore l'identité a acheté la propriété.

(31) Une personne, dont j'ignore l'identité, a acheté la propriété.

Si on admet d'analyser ainsi le contraste, la généralisation proposée oblige à admettre que les indéfinis sont des expressions référentielles. Il est vrai que certaines théories admettent que les indéfinis sont ambigus (référentiels/quantificationnels), mais ce n'est pas le cas de toutes les théories.

Et, chose encore plus problématique pour cette généralisation, on observe que la plupart des groupes nominaux qui sont considérés par toutes les théories comme des expressions quantifiées admettent des modifieurs non-restrictifs :

(32) La plupart des personnes interrogées, qui avaient regardé l'émission, pensent qu'il ment. En somme, si la généralisation rapportée par Potts, est valide, quasiment toutes les expressions nominales sont à traiter comme des expressions référentielles, sauf celles qui n'admettent pas de modifieur restrictif. Il s'agirait donc d'une pure stipulation qui n'apporte rien à la connaissance du phénomène.

Il faut donc la rejeter et en revenir aux seules observations qui la motivent :

(33) Ce qui est à expliquer :

Quelques rares expressions nominales n'admettent pas de modifieur non-restrictif.

La notion de modifieur non-restrictif impliquée devrait elle même être définie plus précisément. Pour la suite nous considérons comme modifieur non-restrictif, un adjectif, une relative ou un nominal immédiatement postposés à un groupe nominal et détachés par une pause et une intonation descendante. Trois exemples illustrent la catégorie :

(34) Le professeur, intrigué, refit l'expérience

(35) Le professeur, qui était intrigué, refit l'expérience

(36) Le professeur, (un) homme méthodique, refit l'expérience.

Il faut en effet pouvoir distinguer deux propriétés pour un quantifieur: autoriser des modificateurs non-restrictifs (adjectifs ou relatives, par exemple) et autoriser des modificateurs non-restrictifs nominaux (« NA » dans la présentation de Potts supra).

Quelles sont exactement en français les expressions qui n'admettent pas de modificateur non-restrictif ?

Toute la série des nominaux négatifs (*aucun N, rien, personne*) sont indiscutablement dans ce cas.

(37) Aucun coureur, *épuisé, ne s'arrêta.

(38) Aucun collégien, * qui n'est pas majeur, ne peut conduire une voiture.

La littérature inclut également dans la liste de ces quantifieurs allergiques aux appositions, et au même titre, certaines expressions linguistiques de la quantification universelle par exemple *each* en anglais. Examinons la situation du français pour les groupes nominaux exprimant la quantification universelle.

L'expression plurielle de la totalité *tous les* admet sans difficulté des modificateurs non-restrictifs y compris des modificateurs nominaux :

(39) Tous les participants, éccœurés, quittèrent la salle immédiatement.

(40) Tous les participants, qui craignaient un incident, quittèrent la salle immédiatement.

(41) Tous les participants, des opposants au projet, quittèrent la salle immédiatement.

Pour les expressions au singulier *chaque* et *tout*, quelle est exactement la situation ? Il ne semble pas que ces modificateurs excluent aussi radicalement que le supposerait la généralisation ci-dessus d'être suivis d'un modificateur non-restrictif.

Chaque me paraît acceptable dans les énoncés suivants :

(42) Chaque étudiant, qui avait un formulaire devant lui, était appelé à le remplir.

(43) Chaque cours, assuré par un professeur, donnera lieu à des travaux dirigés.

Les modificateurs nominaux sont-ils, au même titre, acceptables pour *chaque* ?

(44) Chaque étudiant, individu majeur et libre, votera selon sa conscience.

(45) Chaque repas, un moment de convivialité irremplaçable, réunit la famille.

(46) Chaque acte de sabotage, une attaque frontale contre nos intérêts, sera réprimé.

Ces exemples étant acceptables, il faut conclure, contrairement à ce qui est affirmé parfois un peu trop rapidement que *chaque* n'exclut pas par principe les modificateurs non-restrictifs. Qu'il ne les accepte pas tous et qu'on puisse produire des exemples non-acceptables est donc un phénomène d'un autre ordre, et qui reste bien sûr à expliquer.

Tout N se distingue-t-il de *chaque* sur ce point ? Il me semble possible de trouver des exemples où il accepte sans difficulté toute la gamme des modificateurs non-restrictifs. Considérons par exemple des phrases-hôtes potentielles correctes :

(47) Tout condamné devra effectuer sa peine immédiatement.

(48) Tout étudiant en thèse devra rencontrer son directeur au moins une fois par mois.

Les appositions suivantes me semblent possibles :

(49) Tout condamné, écroué sur le champ, devra effectuer sa peine immédiatement.

(50) Tout condamné, dont les biens seront confisqués, devra effectuer sa peine immédiatement.

(51) Tout étudiant en thèse, lié par sa signature de la charte, doit rencontrer son directeur au moins une fois par mois.

(52) Tout étudiant en thèse, qui ne peut être inscrit sans signer la charte, doit rencontrer son directeur au moins une fois par mois.

Il est plus difficile peut-être de trouver des appositions nominales au quantifieur singulier *tout*. Les nominaux sans déterminant sont cependant acceptables.

(53) Tout lynx, animal en voie de disparition, doit être protégé.

(54) Tout étudiant, individu libre et majeur, aura la possibilité d'exprimer son avis.

Quant aux singuliers indéfini, beaucoup de locuteurs, dont l'auteur de ces lignes n'ont pas trop de difficulté à les accepter comme apposition à *tout*.

(55) Tout lynx, un animal en voie de disparition, doit être protégé.

(56) Toute fuite, un incident rare dans une centrale, est à signaler immédiatement.

La conclusion à tirer de nos observations est (57) :

(57) Apposition et quantifieurs :

en dehors des quantifieurs négatifs *aucun*, *rien* ou *personne*, tous les quantifieurs, y compris les universels distributifs *tout N* et *chaque N*, contrairement à ce qui est souvent affirmé, admettent des modifieurs non-restrictifs, et en particulier des appositions nominales.

Il est vrai qu'il y a des contraintes sur les modifieurs acceptables, sans doute plus fortes que pour les ancrés définies, et qu'il faudrait expliquer, mais pour ce faire, on ne peut pas adopter pour base une conception de l'apposition qui par nature exclurait des ancrés possibles la catégorie des quantifieurs. Au contraire, nous avons besoin d'une conception générale du phénomène d'apposition qui prédise exactement ce qu'on observe : les quantifieurs sont des ancrés possibles, à la seule exclusion des quantifieurs négatifs.

3. Une analyse de l'apposition compatible avec ses contraintes

Il y a beaucoup de travaux qui proposent des analyses du phénomène (voir en particulier pour les études sur le français F. Neveu 2000). Mon seul objectif ici, sera d'en choisir une qui soit compatible avec les faits mis en évidence dans cet article, sans prétendre en aucune manière qu'elle soit originale.

L'apposition est sans aucun doute un phénomène intermédiaire entre la syntaxe de la phrase et celle du discours. Une intuition assez commune est que au cours de la production d'une phrase, il est possible d'en interrompre le cours pour ajouter des informations sur une entité mentionnée qui auraient pu faire l'objet d'une phrase indépendante du discours. Un des intérêts de cette approche est qu'elle explique que des relations de discours comme l'explication puissent relier les incises à leur phrase-hôte (cf. l'interprétation « causale » de certaines relatives appositives).

Nous pouvons ici reprendre ce que nous disions des incises, et voir les appositions comme des incises réduites, ou des incises « à reconstruire ».

(58) **Mon père**, *il était épuisé d'avoir conduit pendant cinq heures*, s'endormit au volant.

(59) Mon père, épuisé d'avoir conduit pendant cinq heures, s'endormit au volant.

Le point crucial qui va nous intéresser ici est que les incises (cf. supra §1) supposent une relation anaphorique. Voir les appositions comme incises réduites conduirait à poser que les appositions s'interprètent sur la base d'une relation de type « être » dont le sujet logique est le référent de discours généré par l'ancre.

Mon père

x

x <ETRE> *épuisé d'avoir conduit*

s'endormit au volant.

Notre analyse étant que l'apposition n'est possible que si un référent de discours a été rendu accessible pour un pronom du discours ultérieur, elle prédit directement que l'apposition soit impossible.

Les seuls cas où un pronom singulier du discours peut anaphoriser un quantificateur négatif ont été discutés sous le chef de la subordination modale à la suite de Roberts (1989) et sont illustrés par des exemples de type (69) :

(69) Je n'ai pas de voiture. Je ne saurais pas où la garer.

(70) J'ai essayé de ne faire aucune faute. Elle aurait été immédiatement sanctionnée.

Ce phénomène particulier semble concerner les *pronoms* y compris les pronoms relatifs, et légitime d'ailleurs des relatives appositives :

(71) Je n'ai pas de voiture, dont je ne saurais d'ailleurs que faire.

(72) Je n'ai fait aucune faute, qu'il se serait empressé d'exploiter.

L'absence d'apposition nominale signifie que cette option particulière n'est pas ouverte pour les phrases réduites que constituent pour nous les appositions. Nous reviendrons sur ce point.

Un autre phénomène discursif est à signaler qui autorise un pronom pluriel à prendre un quantificateur négatif comme antécédent.

(73) Je n'ai pas de voiture. En ville elles sont un lourd fardeau.

Ce n'est pas ici la phrase antérieure qui restreint l'antécédent (« les voitures que je posséderais »), mais seulement la catégorie générique (« les voitures ») héritée du seul groupe nominal. Ce phénomène d'élargissement générique est ouvert pour les pronoms anaphoriques qu'ils soient dans la phrase suivante ou à l'intérieur d'une incise :

(74) Aucune fille de cuisine, Françoise ne les aimait pas, ne put s'installer.

Il ne me semble pas ouvert pour les pronoms relatifs et ne permet pas d'autoriser des relatives appositives :

(75) Aucune fille de cuisine, *qui étaient détestées par Françoise, ne put s'installer.

(76) Aucune voiture, *qui sont un fléau de nos villes, ne gâchait la vue.

Nous pouvons conclure que les quantifieurs négatifs n'introduisent pas de référent de discours atomique pour le discours ultérieur, rendant ainsi impossible toute apposition.

Les mécanismes particuliers permettant à ces quantifieurs d'offrir un antécédent anaphorique à un pronom singulier (subordination modale) ou pluriel (élargissement anaphorique) semblent être propres aux pronoms réalisés, et ne permettent pas de légitimer des appositions sans pronom explicite ni expression verbale.

Il faut en outre mentionner une interprétation particulière des pronoms de discours au singulier qui peuvent, dans certains cas, désigner *l'espèce* dénommée par le nom.

(77) Aucun loup ne peut être observé en France. Il a disparu depuis dix ans.

Une construction apparentée utilise *c'* :

(78) Aucun loup ne peut être observé en France. C'est un animal que l'on ne rencontre plus que dans l'Europe de l'Est.

Et conformément à ce que notre analyse prédit, les mêmes prédications sont légitimes comme appositions :

(79) Aucun loup, disparu depuis 10 ans, ne peut être observé en France.

(80) Aucun loup, (un) animal que l'on ne rencontre plus que dans l'Europe de l'est, ne peut être observé en France.

Ces faits sont directement intégrés à notre analyse de la manière suivante : un quantifieur (*aucun* compris) peut rendre accessible un référent de discours correspondant à l'espèce nominale,

accessible à certains pronoms de discours pour certaines prédications appropriées aux espèces. Les mêmes prédications sont acceptables comme appositions à ces quantifieurs. Cette propriété n'est pas spécifique à *aucun* et s'observe pour tous les quantifieurs :

(81) Plusieurs loups, animal que l'on ne rencontre plus que dans l'Europe de l'est, ont été aperçus près de Moscou.

Résumons nos observations : *aucun N* admet des modifieurs non-restrictifs dans deux cas :

1 : la référence à l'espèce. Cette option est ouverte pour tous les quantifieurs ;

2. la subordination modale, option ouverte uniquement pour les modifieurs qui comportent un verbe, relatives appositives, comme en (71) et (72), mais non pour les modifieurs nominaux ou adjectivaux.

Les études classiques sur l'accessibilité anaphorique (Kamp & Reyle 1993 notamment) ont insisté sur le fait que les quantifieurs distributifs universels singuliers (*tout* et *chaque* en français) n'autorisent pas d'anaphore discursive par un pronom au singulier.

Cependant, on trouve assez facilement des exemples :

(82) Chaque étudiant remplira un formulaire. Il présentera auparavant sa carte d'identité.

Ces cas peuvent s'apparenter à la subordination modale : les deux phrases comportent un futur, impliquant que l'on se situe dans des mondes possibles. Mais celle-ci est pour *chaque* beaucoup plus ouverte que pour les quantificateurs négatifs.

Il est même possible d'observer le processus pour des ensembles d'individus du monde réel :

(83) Chacun de mes hommes avait un fusil. Il avait aussi deux grenades et des vivres.

Il est alors plus difficile d'y voir un cas de subordination modale. Des exemples de ce type ont été relevés par Karttunen (1976), Stenning (1978), Sells (1985) et discutés par Roberts (1987).

Notre but n'est pas ici d'analyser ce phénomène pour lui-même, mais d'établir une corrélation avec les potentialités d'apposition. Il est clair que l'anaphore de phrase à phrase est beaucoup plus naturelle pour *chaque* que pour *aucun*, et que les potentialités d'apposition croissent également.

(84) Chacun de mes hommes, qui avait un fusil, avait deux grenades et des vivres.

(85) Chacun de mes hommes, pourvu d'un fusil, avait deux grenades et des vivres.

Les appositions nominales sont possibles également :

(86) Chaque gardien, un colosse à moustaches imposant, barrait une sortie.

Il s'agit bien d'une apposition, l'interprétation étant que chaque gardien qui barrait une sortie était un colosse à moustaches.

L'universel singulier *tout N* ne semble pas exclure rigoureusement l'anaphore discursive, mais paraît limiter plus strictement que *chaque N* les contextes où elle est acceptable.

(87) Tout étudiant devra régler d'abord ses droits. Il se rendra ensuite au guichet 8.

Le point est simplement que *tout N* est plus limité que *chaque N* dans ses emplois, et ne s'utilise que pour les énoncés portant sur les individus de type N considérés dans tous les mondes possibles.

Les relatives appositives sont autorisées :

(88) Tout étudiant, qui devra ensuite passer au guichet 8, réglera d'abord ses droits.

Les appositions nominales sont plus contraintes. En un sens, c'est une prédiction de notre analyse ; si les appositions sont fondées sur une relation de type « être » elles ne peuvent

mentionner que des propriétés essentielles de chaque individu de type N dans tout monde possible.

Il ne sera alors pas très facile de faire la différence entre une véritable apposition et le phénomène d'anaphore à l'espèce (cf. supra), mais nous avons des exemples clairs dans lesquels on trouve une apposition au quantifieur *tout N* :

(89) Tout oubli de matériel, (une) faute inexcusable lors d'une intervention, se traduira par une lourde sanction.

(90) Tout témoignage, ressource irremplaçable dans un tel cas, sera examiné avec soin.

Nous avons par conséquent établi que les quantifieurs universels *tout N* et *chaque N* admettent des modifieurs restrictifs et qu'il y a une corrélation entre cette possibilité et leur capacité à être la source de pronoms de discours.

Les seuls quantifieurs par conséquent qui sont véritablement allergiques aux appositions sont donc les quantifieurs négatifs et les indéfinis dans la portée de la négation. Dans la mesure où il existe quelques cas très particuliers dans lesquels ces quantifieurs négatifs peuvent être repris par des pronoms notamment les cas de « relativisation contrefactuelles » (Corblin 2002), il faut revenir sur ces données.

4. Quantifieurs négatifs et apposition

Il existe de rares cas, introduits supra par l'exemple (69) où un quantifieur négatif peut être repris par un pronom d'une phrase qui suit ; (91) est une autre illustration :

(91) Aucun étudiant n'a choisi ce sujet. Il n'aurait pas pu traiter la question 3.

Le phénomène s'apparente à une interprétation de la seconde phrase dans l'hypothèse où la première serait *fausse* :

(92) Marie n'a pas de voiture. (*Si Marie avait une voiture*) Elle ne saurait pas où la garer.

(93) Aucun étudiant n'a choisi ce sujet. (*Si un étudiant avait choisi ce sujet*) Il n'aurait pas pu traiter la question 3.

Conformément à notre hypothèse générale, il devrait être possible de transformer ces secondes phrases en appositions, et c'est bien ce que l'on observe :

(94) Marie n'a pas de voiture, *qu'elle ne saurait où garer*.

(95) Aucun étudiant, *qui aurait été incapable de traiter la question 3*, n'a choisi ce sujet.

Il serait donc tout à fait faux de soutenir que les quantifieurs négatifs excluent par nature les modifieurs non-restrictifs, puisqu'ils acceptent certaines relatives appositives.

Pour répondre à une objection possible notons que les exemples (94) et (95) sont bien des appositions au référent de discours introduit dans la phrase et non des appositions à l'espèce nominale introduite. La relative appositive porte sur les étudiants qui auraient choisi ce sujet, non sur les étudiants en général et ces relatives peuvent contenir des marqueurs qui confirment ce point sans ambiguïté :

(96) Aucun coureur, qui aurait été, dans ce cas, disqualifié, n'a avoué avoir consommé ce produit.

Comparés aux universels *chaque* et *tout*, les quantifieurs négatifs se signalent donc, uniquement par le fait qu'ils n'admettent pas d'apposition *nominale*, comme illustré dans le contraste suivant :

(97) Chaque soldat, (un) solide gaillard, portait un lourd équipement.

(98) Aucun soldat, *(un) solide gaillard, ne portait de fusil.

Comment expliquer ce fait ? Il est probablement lié à la différence des mécanismes qui rendent accessible un référent de discours à partir de l'expression nominale.

Le quantificateur universel affirme l'existence dans le monde réel d'individus qui satisfont les prédicats en cause (*soldat & portant un lourd équipement*). Une phrase ultérieure mentionnant des individus existants parvient à l'aide d'un pronom à ajouter des propriétés à chacun de ces individus (mécanisme apparenté à la « subordination modale »):

(99) Chaque soldat portait un lourd équipement. C'était un solide gaillard.

Pour un quantifieur négatif, le mécanisme, décrit dans Corblin (2002), consiste, à interpréter la seconde phrase, parce qu'elle porte des marques modales non-ambigües, dans la portée d'une condition contre-factuelle.

Dans l'exemple (69), « *Marie ne saurait pas où la garer* » ne peut s'interpréter que dans la portée d'un *si P* tel que *P* soit faux. Ce qui nous l'indique c'est la marque morphologique sur le verbe, qui signale un contrefactuel.

On l'interprète donc dans l'hypothèse où la phrase précédente (*Marie n'a pas de voiture*) est fautive : « *Si Marie avait une voiture, elle ne saurait pas où la garer* ». Pour que ce mécanisme, appelé « relativisation contrefactuelle » dans Corblin (2002), soit déclenché il est crucial que la seconde phrase comporte un marqueur sur le verbe indiquant une interprétation contrefactuelle. La phrase suivante, par exemple, n'est pas correcte :

(100) Aucun soldat ne portait de fusil. *C'était un solide gaillard.

La raison en est, selon toute évidence, que la seconde phrase ne peut s'appliquer qu'à un individu existant, car son mode (indicatif) à la différence du conditionnel de (69) l'impose, et que la première phrase n'introduit dans le discours aucun individu. L'indicatif rend impossible le déclenchement de la relativisation contrefactuelle qui permet d'interpréter un exemple comme (69).

Si l'apposition nominale ou adjectivale échoue, pour un quantifieur négatif, c'est vraisemblablement parce que l'apposition ne comporte pas de marqueur verbal propre qui imposerait, par sa marque morphologique, une relativisation contrefactuelle. De même les relatives appositives correspondantes avec un verbe à l'indicatif ne sont pas correctes :

(101) Aucun soldat, *qui était un solide gaillard, ne portait de fusil

Seules les relatives contrefactuelles, voir (69) et (91) plus haut sont admissibles.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons apporté des arguments pour une analyse de l'apposition comme incise réduite, associée au référent de discours introduit par une expression nominale.

Cette analyse prédit qu'une apposition à une expression nominale est acceptable si et seulement si une expression nominale est anaphorisable par un pronom dans la phrase suivante du discours.

Nous avons montré que cette prédiction est vérifiée, et qu'une de ses conséquences l'est également : la classe des groupes nominaux légitimant une apposition n'est pas réduite aux seules expressions référentielles, comme on l'a souvent écrit un peu trop rapidement. Tous les groupes nominaux susceptibles d'être repris par un pronom de discours sont des ancrs d'apposition possibles. La seule exception véritable à mentionner concerne l'impossibilité d'avoir des appositions nominales ou adjectivales aux quantifieurs négatifs. Mais celle-ci est aisément explicable si on considère que la présence d'une marque modale sur le verbe est indispensable pour déclencher le processus de relativisation contrefactuelle exigée pour les pronoms

anaphorisant des quantifieurs négatifs. L'apposition est pour cette raison possible pour les relatives comportant un verbe, mais non pour les appositions nominales et adjectivales.

Références :

- Corblin, F. 2002. Représentation du discours et sémantique formelle, P.U.F.
- Del Gobbo, Francesca. 2003. Appositives at the interface. Ph.D. dissertation, University of California, Irvine.
- Demirdache, Hamida. 1991. Resumptive chains in restrictive relatives, appositives, and dislocation structures. Ph.D. dissertation, MIT.
- Emonds, Joseph E. 1979. Appositive relatives have no properties. *Linguistic Inquiry* 10. 211–242.
- Espinal, Maria-Teresa. 1991. The representation of disjunct constituents. *Language* 67. 726–762.
- Huddleston, Rodney, and Geoffrey K. Pullum. 2002. *The Cambridge Grammar of the English Language*. Cambridge: Cambridge University Press
- Kamp, H., Reyle, U. 1993. *From Discourse to Logic*, Kluwer, Dordrecht.
- Karttunen, Lauri. 1976. Discourse referents. In James D. McCawley, ed., *Syntax and Semantics, Volume 7: Notes from the Linguistic Underground*, 363–385. New York: Academic Press.
- McCawley, James D. 1988. Parentheticals and discontinuous constituent structure. *Linguistic Inquiry* 13. 91–106.
- McCawley, James D. 1998. *The Syntactic Phenomena of English*. Chicago: Chicago University Press, 2 ed.
- Neveu, F. 2000. Dir. Nouvelles recherches sur l'apposition. *Langue française n° 125*.
- Potts, Christopher. 2002a. The lexical semantics of parenthetical-As and appositive-Which. *Syntax* 5(1):55–88.
- Potts, Christopher. 2007. Conventional implicatures : A distinguished class of meanings. In Gillian Ramchand & Charles Reiss (eds.), *The Oxford handbook of linguistic interfaces*, 475–501. Oxford: Oxford University Press.
- Roberts, C. 1987. *Modal Subordination, Anaphora and Distributivity*, Ph.D. Thesis Massachusetts Un.
- Sells, Peter. 1985. Restrictive and non-restrictive modification (Technical Report CSLI-85-28). Stanford, CA: CSLI.
- Sells, Peter. 1985. Restrictive and non-restrictive modification. CSLI Report No. 85-28, Leland Stanford Junior University.
- Stenning, K. 1978. Anaphora as an Approach to Pragmatics in *Linguistic Theory and Psychological Reality*, Halle, Bresnan Miller, eds.
- Thorne, James Peter. 1972. On nonrestrictive relative clauses. *Linguistic Inquiry* 3(4):552–556.